

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2018

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier :

- Spécialité urbanisme et développement des territoires : l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
--

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes attaché territorial à la métropole d'Alpha (1,2 million d'habitants) dont le territoire, fortement urbanisé, est exposé à plusieurs risques : crue du fleuve qui le traverse, sécheresse en période estivale mais aussi risques technologiques, et attaques terroristes.

Un nouveau plan local d'urbanisme vient d'être adopté par le conseil métropolitain, tenant compte des orientations du plan de prévention des risques naturels (PPRN) et du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) élaborés par les services de l'État.

Le Président souhaite s'appuyer sur cette dynamique pour impulser une meilleure gestion globale des risques par les services publics urbains, dans l'optique de garantir la continuité de l'action publique en cas de crise.

Le directeur général des services vous demande donc de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les stratégies de résilience urbaine.

1) Présentation du sujet

Par leur densité de population et d'activités, les grandes agglomérations et métropoles sont particulièrement exposées à divers risques, qu'ils soient naturels ou non. Les crues de l'automne 2017 ou les attentats des dernières années ont souligné l'importance de mettre en œuvre des stratégies globales de résilience urbaine pour prévenir les crises et catastrophes, garantir un niveau de service le plus élevé possible pendant ces crises, et permettre un

retour à la normale rapide. La ville de Paris a ainsi publié sa stratégie il y a quelques mois seulement.

Des questions de gouvernance, de développement durable des territoires, de mobilisation citoyenne et d'impact pour les métropoles sur les réseaux et le bâti sont posées.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Le dossier apporte différents éclairages au sujet : typologie des risques, intérêt de mise en œuvre, nécessité d'une approche collaborative et participative, enjeux de financement et de respect des documents d'urbanisme... Il s'appuie tant sur des documents conceptuels permettant d'engager une réflexion de fond, que sur des exemples de mise en pratique possible qui pourront rendre la note des bons candidats opérante en restant dans le cadre des documents.

Document 1 : « Pour des villes résilientes - Ma ville se prépare ! » (extraits)

Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes théorise ici ce que sont les villes résilientes dans le monde, en partant des facteurs d'accroissement des risques auxquels elles sont confrontées : concentration des ressources et institutions, accroissement de la population couplées à un déficit de gouvernance locale et de ressources humaines œuvrant à la réduction des risques, dégradation des écosystèmes par l'étalement urbain, des infrastructures, manque de coordination des services d'urgence... Or, le dérèglement climatique semble entraîner l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles (inondations et tempêtes particulièrement), face auxquelles la vulnérabilité de nombreuses villes pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Le document promeut l'émergence de villes résilientes face aux catastrophes. Il les définit comme des villes dont les autorités locales sont soucieuses de garantir une urbanisation durable tout en œuvrant au renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion des aléas naturels, avant, pendant, et après leur survenance. Leur population est invitée à prendre part au processus de prise de décision et de planification avec les autorités.

Considérant que les aléas naturels ne deviennent des catastrophes que du fait de la vulnérabilité des bassins de vie et d'activité humaine, le Bureau envisage la résilience urbaine comme un investissement pour la protection des vies, des moyens d'existence, et de l'emploi local. Sa mise en œuvre présente des intérêts pour les pouvoirs locaux que sont les communes et intercommunalités : un leadership et une crédibilité renforcés, le développement de la citoyenneté locale, l'augmentation des investissements privés dans les infrastructures répondant aux normes de sécurité, le renforcement de l'attractivité du territoire et des rentrées fiscales liées, l'amélioration des conditions de vie de chacun. Ce sont donc les sphères politique, sociale, environnementale mais aussi économique qui sont concernées, et qu'il convient de mobiliser par des mesures concrètes autour d'un projet de résilience.

Document 2 : « L'urbanisme résilient déforme-t-il la ville ? » (extraits)

L'adaptation des espaces urbains aux risques naturels est au cœur de nombreuses politiques d'aménagement des villes françaises depuis les années 2000. Aux stratégies de simple prévention, puis de maîtrise de l'urbanisation des zones à risques par l'usage des sols, ont succédé un objectif d'adaptation du bâti aux perturbations potentielles, pour les absorber au mieux puis les surmonter dans une philosophie de résilience du milieu urbain. Les zones urbaines inondables constructibles voient ainsi se développer de nouveaux quartiers respectant les règles de prévention transcrites dans les PPRI (plans de prévention du risque inondation) et se présentant comme des modes d'urbanisme résilient. Les municipalités s'appuient en effet sur ces nouvelles constructions dans des zones stratégiques pour freiner l'étalement urbain. Il s'agit alors pour les aménageurs de penser des quartiers permettant la vie au jour le jour mais aussi la sécurité des habitants en cas de crue. Les outils d'un urbanisme dit « résilient » dans ce cadre nuisent pourtant souvent à la fluidité des usages

quotidiens de ces nouveaux quartiers, au point parfois d'entrer en contradiction avec des objectifs de la résilience urbaine.

Le recours commun à un urbanisme de surélévation tend à déconnecter espaces privés (habitations) et publics (la rue). L'absence de continuité urbaine qui en résulte limite le passage, la circulation, l'animation et l'appropriation par les usagers de l'espace public, voire l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La surélévation des rez-de-chaussée entrave aussi l'intérêt commercial pour les commerces les occupant, et l'impossibilité de construire des parkings en sous-sols oblige le stationnement des riverains à se faire sur la rue, ce qui peut même constituer un danger en cas de crue.

La recherche de solutions d'aménagement combinant prévention des risques et prise en compte des usages concrets des habitants demeure donc un défi pour les villes. La solution passe sans doute par l'adaptation de chaque projet à l'identité et aux pratiques socio-spatiales locales pour une réelle appropriation par la population et les entreprises des quartiers résilients.

Document 3 : « Enjeux prioritaires ». Stratégie de résilience de Paris (extraits)

La ville de Paris a élaboré une stratégie globale de résilience, dont la mise en œuvre a débuté à l'automne 2017. La première phase de l'élaboration de la démarche consistait en l'établissement d'un état des lieux, qui a permis d'isoler 6 enjeux prioritaires, dont 5 risques majeurs mis en avant :

- Les inégalités et leurs impacts sur la cohésion sociale : inégalités sociales (+84% de sans domicile fixe en 15 ans, phénomènes concomitants de gentrification et de précarisation), territoriales (îlots de pauvreté dans les quartiers périphériques) d'accès aux soins, arrivée importante de migrants démunis nécessitant une prise en charge sont autant de facteurs de fragilisation de la cohésion sociale, pouvant donner lieu à des crises sanitaires ou des phénomènes violents.
- Le risque terroriste et ses multiples impacts : Paris a été frappée très durement de 2015 à 2017 par diverses attaques qui ont eu des conséquences humaines dramatiques et un impact psychologique fort sur ses habitants. L'économie locale a aussi été durement touchée (-22% de fréquentation des hôtels. Si la population a démontré face à ces épreuves sa faculté de résilience, les événements ont mis en avant le besoin d'une stratégie de sécurité commune renforcée, mais aussi de diffusion de bons réflexes comportementaux et d'œuvrer à un apaisement de la société.
- Les risques liés au dérèglement climatique : la possible hausse du nombre et de l'intensité de catastrophes liées (canicules, sécheresses, crues...) impose d'adapter les infrastructures, réseaux et services urbains à ce risque. La protection des personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, sans domicile fixe) demeure une priorité.
- La pollution de l'air et ses effets sanitaires : l'exposition chronique de sa population la confronte à des pathologies variées (irritation des voies respiratoires, troubles cardiovasculaires, exacerbation de cancers, troubles neurologiques). Elle serait la cause de 6500 décès prématurés dans la métropole. Les coûts globaux induits pour la ville iraient jusqu'à 1,7Md €.
- Risques liés au fleuve : les crues de la Seine sont fréquentes alors que 60% des zones inondables de son lit sont bâties. Les vulnérabilités techniques et organisationnelles apparues en 2016/2017 ont entravé le fonctionnement global du territoire par l'interruption de services publics. Paris vit avec le risque d'une crue centennale comme en 1910 qui pourrait engendrer 60 Mds € de pertes d'activité économique. La raréfaction de la ressource en eau et l'amélioration de la qualité des eaux naturels sont deux défis complémentaires.

La résilience urbaine implique de voir ces risques comme des opportunités de penser la ville par une approche holistique du développement urbain durable.

Pour y répondre l'enjeu d'une gouvernance territoriale à la hauteur est primordial. L'organisation de l'administration municipale, la mobilisation des acteurs extérieurs liés, et l'élaboration de solutions de résilience partagées avec les autres communes de la métropole en sont les clés. La ville a aussi

rejoint le réseau des 100 villes résilientes et peut s'appuyer dans ce cadre sur un soutien financier (pour le recrutement d'un haut responsable à la résilience), méthodologique et sur la mise à disposition de compétences techniques.

Ce document pivot ne pourra être délaissé par le candidat dans sa note, dans la mesure où il fait apparaître que les stratégies de résilience ne doivent pas apporter de réponses qu'aux risques « naturels ». Les risques sociaux, financiers, technologiques ou de terrorisme doivent être pris en compte, et leurs conséquences ne peuvent être limitées que par une vision large, s'appuyant sur l'action coordonnée de nombreux acteurs et incluant les habitants pour y faire face. Le schéma chronologique d'élaboration de la stratégie (état des lieux, co-construction de solutions, vote et mise en œuvre) permettra enfin aux candidats capables de le transcrire dans un plan clair, de rendre leur note au destinataire opérante.

Document 4 : « La résilience urbaine face aux risques : nécessité d'une approche collaborative »

Reprenant l'exemple de Paris, cette note de l'IAU alerte sur les enjeux liés aux réseaux urbains critiques (électricité, transports, télécommunications...), à leur interdépendance et à leur interruption en période de crise. L'implantation en zones inondables de nombreux équipements de production et de distribution expose fortement ces réseaux, et leur interruption sur une longue durée du fait d'une crue centennale aurait des conséquences dépassant les zones inondées, qui se ressentiraient sur la vie quotidienne de plusieurs millions de franciliens. 45% des réseaux métro et RER seraient ainsi arrêtés pendant plusieurs semaines, le réseau grandes lignes partiellement paralysé, et les désordres routiers induits limiteraient l'approvisionnement et l'intervention des services de secours. Si les opérateurs de réseaux ont été contraints par la loi de développer des plans de continuité d'activité, et ont pour certains investi pour limiter leur vulnérabilité, tous n'ont pas le même degré d'avancement.

Surtout, la continuité de leurs activités repose sur de nombreuses interdépendances avec d'autres gestionnaires de réseaux, sans qu'aucune obligation de coopération ou de partage d'informations ne leur soit opposée. Une approche collaborative basée sur la mutualisation des connaissances et le partage d'informations serait pourtant nécessaire pour dégager des solutions intégrées. L'implication des collectivités territoriales dans ce cadre est essentielle, pour associer les opérateurs, leur faire connaître et partager les décisions à appliquer en cas de crise. C'est sur la transversalité que doit reposer la résilience urbaine.

Document 5 : « De la prévention à la résilience ». La résilience des territoires aux catastrophes (extraits)

Le Ministère de l'Ecologie met en avant des leviers de résilience pouvant être employés par les pouvoirs locaux pour une meilleure gestion des risques :

- Des démarches de territoires adaptées à leurs différentes échelles (quartier, ville, territoires périurbains ou ruraux attenants), reposant sur un travail de planification intersectoriel, et évaluées régulièrement par des indicateurs mesurables mais aussi subjectifs (ressenti des bénéficiaires), en accord avec la philosophie même de la résilience
- Une impulsion et un accompagnement institutionnels forts, s'affranchissant des échéances notamment électorales pour construire des projets solides reposant sur la confiance.
- Un « empowerment citoyen », mettant la population au cœur des politiques. La mobilisation des populations est encore globalement faible, du fait d'une réticence des institutions locales à partager les informations et décisions et d'une méfiance vis-à-vis de l'expertise des usagers, qui montrent par ailleurs dans leur ensemble un intérêt limité pour les questions de gestion des risques. Les habitants sont pourtant les bénéficiaires qui motivent la mise en œuvre de démarches de résilience urbaine, il serait donc important qu'ils en soient co-constructeurs.
- Une approche intégrée entre « l'amont » (prévention des risques, aménagement du territoire, usages) et « l'aval » (préparation et gestion de crise lorsqu'elle se présente, projection sur

l'après crise et la reconstruction...). Elle induit l'articulation des démarches des collectivités avec celles de l'État, et des opérateurs de services publics et privés.

Document 6 : « Guide de prise en compte des risques dans le PLU »

Les communes et intercommunalités ont l'obligation de prendre en compte et prévenir dans leurs documents d'urbanisme les risques naturels locaux auxquels elles sont exposées, selon les termes de l'article R123-11 b) du code de l'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent ainsi tenir compte des orientations des plans de prévention des risques naturels (PPRN, obligatoirement annexé au PLU et valant servitude d'intérêt public) élaborés par les services de l'État lorsqu'ils existent, dans la définition des zones constructibles ou non, au regard de leur niveau d'exposition aux aléas naturels.

Document 7 : « Résilience et réversibilité en urbanisme »

La résilience en urbanisme (capacité d'un territoire et de son organisation humaine à faire face à une catastrophe) est une adaptation d'un concept emprunté à la psychologie, qui met en lumière son aspect non uniquement technique, mais mental : concevoir la catastrophe et se penser capable de la surmonter. Le passage d'une philosophie unique de prévention des risques à une adaptation de la structure urbaine à ceux-ci, préside aux politiques de réversibilité en urbanisme. L'idée d'une flexibilité fonctionnelle des bâtiments, de leur reconversion ou de leur recyclage en fin de vie caractérise un changement de paradigme : la construction n'est plus vue comme irréversible. Les reconversions d'axes routiers ou de friches en espaces verts participent d'un objectif de lutte contre la pollution au cœur des préoccupations des stratégies résilientes en milieu métropolitain.

Document 8 : « La taxe Gemapi est bien loin de provoquer un raz-de-marée »

La taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est une opportunité de financement des politiques de résilience des intercommunalités, qui ont vu le transfert de la compétence Gemapi qu'elles prennent en charge dès le 1^{er} janvier 2018. Toutefois, le recours à cette nouvelle « taxe inondation » est pour le moment rare. Sur les 1266 intercommunalités, seules 70 l'ont instaurée au 1^{er} février 2018. L'acceptabilité d'une nouvelle taxe pouvant aller jusqu'à 40€ par an par les contribuables locaux est un enjeu majeur pour les exécutifs, qui souhaitent avoir une meilleure visibilité sur les investissements à faire ou non avant de la mettre en place.

Document 9 : « Comment financer la résilience des villes de demain ? » (extraits)

Le financement de la résilience urbaine est aussi l'objet de cet article qui aborde la question sur un angle plus mondial : sans investissements d'ampleur, les catastrophes et chocs coûteront 314 milliards de dollars par an et 77 millions de personnes basculeront dans la pauvreté. La construction d'infrastructures plus solides et plus respectueuses de l'environnement et leur renforcement sont d'impérieuses nécessités. Pourtant, seul 1,6% des 106 milliards de dollars du capital institutionnel disponible dans le monde y est alloué. La Banque mondiale finance à hauteur de 2 milliards de dollars par an un grand nombre de projets résilients, dans les pays en développement essentiellement.

Document 10 : « Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur la commune de Toulouse - Sociétés ESSO SAS et STCM »

Cet exemple de PPRT rappelle que les métropoles ne sont pas seulement en proie à des risques naturels. Le PPRT, encadrant l'urbanisation existante et nouvelle pour limiter la population exposée aux risques technologiques créés par l'activité industrielle dans certaines zones, entend limiter les conséquences d'un éventuel accident technologique. Valant servitude d'utilité publique au même titre que le PPRN, il doit être annexé au plan local d'urbanisme métropolitain.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation de la note sous la forme suivante :

Métropole d'Alpha

Le 22 novembre 2018

NOTE

à l'attention de Monsieur le directeur général des services

Objet : Les stratégies de résilience urbaine

Introduction

*Rappel du cadrage : La note doit comporter **une introduction** d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre **une annonce du plan suivi**.*

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Les grandes villes occupent une place toujours plus stratégique dans le développement des territoires (y compris ceux qui les entourent). Concentration d'infrastructures, d'institutions, population dense continuant à s'accroître (**doc 1**)...
- En parallèle le dérèglement climatique tend à augmenter le nombre et l'ampleur de catastrophes naturelles ponctuelles ou de long terme aux conséquences humaines, sanitaires, structurelles et économiques toujours plus importantes.
- Les attentats terroristes ayant durement frappé l'Europe et notamment la France depuis 2015 ont souligné la vulnérabilité des métropoles à d'autres menaces non naturelles, et remis au centre des préoccupations la notion de résilience issue du vocabulaire de la psychologie. Faculté de résilience des populations touchées, mais aussi des villes elles-mêmes, de leur administration, de leurs services, de leurs infrastructures (**doc 3**).
- Cette résilience doit donc désormais être au cœur de véritables stratégies urbaines globales résilientes (**doc 3**), pour non seulement limiter les risques de chocs, mais être aussi en mesure de les affronter et de les surmonter lorsqu'ils se présenteront.

Problématique possible :

Quelles conditions sont à réunir pour faire des villes des ensembles humains et d'infrastructures robustes, capables de prévenir, d'absorber et de surmonter les crises auxquelles elles sont exposées ?

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. La résilience urbaine : se préparer aux catastrophes et limiter leurs conséquences en milieu urbain

A. Les métropoles, ensembles urbains denses exposés à divers risques qui tendent à s'amplifier

1) Exposition aux aléas naturels

- Tremblements de terre, ouragans (Katrina en 2005), canicules...
- Risque inondation bien identifié, et traité en France depuis plusieurs décennies par les pouvoirs publics locaux sous l'angle de la prévention (limitation ou interdiction de la construction en zones inondables prévue par les PPRI et PLU, **docs 2 et 6**). Les crues de 2016/2017 en région parisienne ont toutefois rappelé que les métropoles y demeurent vulnérables, du fait notamment de la présence de nombreuses infrastructures et réseaux urbains en zones inondables (**doc 3**). Possibilité réelle d'une nouvelle crue centennale à Paris.

2) Risques sociaux et de sécurité

- Creusement des inégalités de revenus, d'accès aux soins, au logement qui exacerbent les tensions sociales, interculturelles ou confessionnelles.
- Attaques terroristes meurtrières à l'impact psychologique fort.

3) Risques technologiques et liés à la pollution

- Industries notamment chimiques et nucléaires encadrées en France par les PPRT (**doc 10**), pollution chronique et pics liés au trafic routier, au chauffage urbain...

Leurs conséquences peuvent être très lourdes tant sur le plan sanitaire, social qu'économique. Selon la Banque mondiale, sans augmentation des moyens alloués à la gestion des risques, les catastrophes et chocs pourraient coûter 314 milliards de dollars par an dans les prochaines années, et faire basculer 77 millions de personnes dans la pauvreté au plan mondial (**doc 9**).

B. D'une simple prévention des risques à une adaptation de la structure urbaine, pour une absorption des chocs et un retour à la normale rapide

- La déclaration de Chengdu du bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes souligne que les aléas naturels (sécheresses, tremblements de terre...) ne deviennent des « catastrophes » que du fait de la vulnérabilité des milieux humains et de leurs infrastructures (**doc 1**).
- La construction d'infrastructures plus solides et plus respectueuses de l'environnement et leur renforcement sont donc d'impérieuses nécessités. Pourtant, seul 1,6% des 106 Mds \$ du capital institutionnel disponible

dans le monde y est alloué (**doc 9**). Les ressources humaines allouées à la gestion des risques sont jugées insuffisantes par l'ONU (**doc 1**).

- Les politiques menées localement visent majoritairement à empêcher la survenue de crises, sans toujours garantir la préparation de chacun si celles-ci se présentent. La résilience urbaine ne s'appuie plus uniquement sur une prévention des risques, mais sur une gestion active de ces risques (**doc 1**). Elle doit être envisagée comme un investissement.
- Elle implique une participation de l'ensemble des sphères de la « société urbaine » : politique, sociale, environnementale, économique... Les stratégies de sécurité y sont aussi importantes que la garantie d'un fonctionnement technique des infrastructures et réseaux en « mode dégradé », ou le soutien quotidien à la cohésion sociale locale et à la lutte contre le réchauffement climatique (**doc 3**).
- Cette résilience se décline dans tous les domaines et notamment l'aménagement, autour de l'idée de réversibilité des constructions (**doc 7**), et par le développement d'un « urbanisme résilient » (**doc 2**), dont les modalités techniques ont parfois tendance à nuire à la fluidité des usages quotidiens de la ville.

II. Impliquer les acteurs institutionnels, techniques et les populations dans une stratégie globale

A. La complexité de la structure urbaine et de ses réseaux requiert une approche collaborative des politiques de résilience

- Le fonctionnement quotidien des grandes villes repose sur un enchevêtrement de réseaux (électricité, télécommunications, transports assainissement)... Or ceux-ci fonctionnent en interopérabilité (**doc 5**). L'enjeu d'une action coordonnée entre eux en cas de choc est fort, et les échanges et le partage d'informations encore rares car peu soumis à obligations.
- La diversité des acteurs institutionnels (services de l'État, de secours, élus des collectivités voisines...) freine aussi le pilotage de stratégies locales par les communes ou intercommunalités. Elles sont pourtant les mieux placées pour les mener, pilotant localement les politiques de proximité, dans le domaine de l'urbanisme/aménagement par exemple (**docs 5 et 6**).
- Un réel portage politique de ces projets transversaux de développement par les collectivités est donc indispensable. S'affranchissant des échéances électorales, il doit être le socle de l'action coordonnée des acteurs des 4 sphères locales (**doc 1, 3**) dans une approche holistique.
- La naissance d'une stratégie adaptée doit reposer sur un état des lieux auquel tous ces acteurs (services territoriaux d'urbanisme, sociaux, opérateurs, services de secours, associations) doivent être associés (**doc 3**).

B. Mobiliser les ressources financières, organisationnelles, humaines et citoyennes pour des villes résilientes et agréables à vivre au quotidien

L'ampleur de ces démarches tant en termes de périmètre et d'acteurs associés que d'ambition de développement urbain imposent la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers (**doc 1**).

- L'appropriation d'une stratégie de résilience par les habitants passe par une association des citoyens, notamment les personnes vulnérables, dès élaboration (**doc 5**). Le partage d'informations avec la population est un point clé. Il permet à tous de s'investir dans la définition des enjeux locaux

de résilience, et d'en devenir acteurs en développant une culture du risque et de sa gestion (**doc 3**). Il garantit aussi un aménagement urbain résilient qui ne dénature pas la ville et respecte ses usages (**doc 2**).

- Le temps fort du vote de la stratégie par l'assemblée délibérante s'en trouve renforcé : pour la collectivité ou l'intercommunalité, c'est une opportunité de mettre en avant son leadership institutionnel, et la citoyenneté locale (**doc 1**).
- Le coût d'une démarche de résilience peut être lourd, et des financements nouveaux (levier fiscal qui pose un enjeu d'acceptabilité, **doc 8**) sont à trouver, en encourageant les investissements privés par exemple (**doc 9**).
- La phase de mise en œuvre de la stratégie aussi doit être participative (planification, mobilisation en cas de crise) (**docs 1 et 5**). Elle doit reposer sur une articulation réelle et formalisée entre des actions menées « en amont » (prévention des risques, aménagement du territoire, usages) et « en aval » (préparation et gestion de crise lorsqu'elle se présente, projection sur l'après crise et la reconstruction...).
- La ville résiliente s'adapte en permanence à l'évolution des risques et des pratiques. Elle s'appuie donc sur un travail de prospective continue et des indicateurs tant mesurables que plus subjectifs (ressenti des habitants, **doc 5**). L'entraide permise par le Réseau des 100 villes résilientes (**doc 3**) s'inscrit dans cet objectif de veille permanente.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.

Autre plan possible

- I. Les vulnérabilités urbaines qui s'accroissent imposent un développement de la résilience des villes aux catastrophes
 - a. Le dérèglement climatique amplifie la nécessité pour les villes de se préparer à des crises toujours plus variées
 - b. Des vulnérabilités qui perdurent du fait de l'inadaptation des infrastructures aux risques et d'un manque d'intérêt des populations pour ces questions
- II. Les stratégies de résilience doivent être adaptées aux spécificités locales
 - a. Diffuser une culture du risque dans les sociétés locales en mettant les populations au cœur des projets
 - b. Adapter la stratégie de la ville aux usages des habitants et aux interactions qui structurent son fonctionnement